

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

DCM20211110/010

Budget Supplémentaire 2021 - Budget Principal

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 novembre 2021.

Que la convocation a été faite le 4 novembre 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	42

Le Maire



Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le dix novembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, LARIVIERE Marie, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20211110/010 - Budget Supplémentaire 2021 - Budget Principal.

- Vu l'article 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 07 avril 2021 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 avril 2021, approuvant les comptes de gestions de l'exercice 2020 du budget principal et des annexes
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 avril 2021, approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des annexes
- Vu les délibérations par lesquelles le Conseil Municipal vient de procéder à l'affectation des résultats
- Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 04 novembre 2021

Le Budget supplémentaire est un acte de report et d'ajustement. Il permet :

- d'intégrer les restes à réaliser et les soldes d'exécution
- de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaire au regard de l'utilisation des crédits ou des engagements pris par l'assemblée délibérante dans le cadre de l'adoption du budget primitif.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement comporte :

- les écritures d'intégrations du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
 - les restes à réaliser 2020
 - les inscriptions nouvelles, qui tiennent compte des délibérations votées par la collectivité sur l'exercice 2021 ainsi que d'autres besoins complémentaires.
- **Les recettes :**

Les recettes de fonctionnement tiennent compte de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 15 248 574,62€ et l'intégration des restes à réaliser à hauteur de 83 640,81€.

Des opérations nouvelles sont également à prendre en compte au :

- Chapitre 70 « produits et taxes » : + 150 000€ pour tenir compte des remboursements de frais du budget du Parc Colosse mandatés sur le budget principal.
- Chapitre 74 « dotations et participations » : + 160 000€ de participations pour les manifestations culturelles comme le « Dipavali » et « Au bonheur des enfants ».
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : + 941 293,95€ qui proviennent :
 - du transfert de bien cadastré au n° AP 1676 au budget de l'ANRU II +500 000€

- de l'apurement des comptes de tiers + 9 136,91€
- des prescriptions quadriennales sur retenue de garantie + 55 897€ (DCM20210723-011)
- de la perception d'indemnités ainsi que du remboursement des frais concernant l'opération du mur d'escalade du gymnase bédier de la société Armard S'Masse construction, M.Chane Fat, M. Lins Si et la société Apave +376 260,04€

- **Les dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement comprennent la reprise des reports de 2020 à hauteur de 1 214 501,24 € (chapitre 65 « autres charges de gestion » 1 195 086,35 € et chapitre 011 « charges à caractère général » 19 414,89€) et également des ajustements de crédits au :

- Chapitre 012 « charges de personnels, frais assimilés » : + 260 000 € pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice sur l'exercice ainsi que la revalorisation du SMIC au 1^{er} octobre 2021.
- Chapitre 65 « autres charges de gestion » : +179 000 € concernent :
 - La participation au budget du Parc du Colosse à hauteur de 150 000€
 - Un réajustement des crédits pour les indemnités des élus de 29 000 €.
- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : +598 235 € sont prévus pour :
 - l'indemnisation du liquidateur Franklin BACH concernant la résiliation du bail à construction AP 1676 + 500 000€
 - l'apurement des comptes de tiers +92 735€
 - l'indemnisation de la société Adrien Bellier à hauteur de 5 500€ sur l'opération du Centre Socio Culturel de Bras des Chevrettes (DCM20210923-003).

La détermination des reports et l'intégration de nouvelles demandes préservent un virement de fonctionnement à l'investissement de 14 331 773,14€.

La section d'investissement

La section d'investissement intègre :

- le solde d'exécution d'investissement négatif de l'exercice 2020
- les restes à réaliser 2020
- ajustements budgétaires dû au décalage des opérations d'investissement sur le prochain exercice budgétaire.

- **Les recettes**

Les recettes d'investissement incluent la reprise des reports de 2020 pour un montant de 9 826 193,30€ (chapitre 13 « subvention d'investissement » 4 326 193,30€, chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » 4 000 000€ et le chapitre 27 « autres immobilisations financières » 1 500 000€) ainsi que des ajustements budgétaires :

- Chapitre 13 « subvention d'investissement » : - 8 695 227,14€ pour tenir compte du décalage des opérations d'investissements sur le prochain exercice.
- Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » : - 7 274 128 € de diminution de l'emprunt, notamment, en raison du virement de la section de fonctionnement.
- Chapitre 10 « Dotations et fonds divers » : +6 204 782,46€ d'excédent de fonctionnement capitalisés.

Les recettes d'investissement tiennent également compte du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 14 331 773,14€.

- **Les dépenses**

Les dépenses d'investissement tiennent compte du solde négatif de l'exécution d'investissement de 2020 pour un montant de 8 908 018,30€ ainsi que de l'intégration des restes à réaliser à hauteur de 7 122 957,46€ (dépenses d'équipements : 3 869 756,85€ et dépenses financières : 3 253 200,61€).

Des opérations nouvelles ainsi que des ajustements budgétaires sont également à prendre en compte au :

- Chapitre 13 « subvention d'investissement » : + 60 000€ pour procéder à l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs
- Chapitre 10 « Dotations et fonds divers » : +1 051 100€ concerne la régularisation des reprises 1997 des excédents capitalisés,
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : - 5 683 682€ concerne le décalage de l'opération Avenue de la République (- 4 683 000€) ainsi que le schéma directeur de l'éclairage public (- 1 500 000€).
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : + 2 935 000 € afin de régler les acquisitions foncières liées à l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 abstention(s) (VIRAPOULLE Jean-Paul, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic), décide :

Article 1 :

D'adopter le budget supplémentaire dont les prévisions se résument comme suit :

VILLE			
Chapitre et Libellé	BP 2021	BS 2021	TOTAL BUDGET
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	78 175 850,00	16 583 509,38	94 759 359,38
011 Charges à caractère général	8 605 000,00	19 414,89	8 624 414,89
012 Charges de personnel et frais assimilés	50 612 000,00	260 000,00	50 872 000,00
014 Atténuation de produits	40 000,00	-	40 000,00
65 Autres charges de gestion	8 381 571,00	1 374 086,35	9 755 657,35
DEPENSES DE GESTION COURANTE	67 638 571,00	1 653 501,24	69 292 072,24
66 Charges financières	1 960 000,00	-	1 960 000,00
67 Charges exceptionnelles	190 000,00	598 235,00	788 235,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	69 788 571,00	2 251 736,24	72 040 307,24
023 Virement à la section d'investissement	3 571 823,00	14 331 773,14	17 903 596,14
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 815 456,00	-	4 815 456,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 387 279,00	14 331 773,14	22 719 052,14
Chapitre et Libellé	BP 2021	BS 2021	TOTAL BUDGET
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	78 175 850,00	16 583 509,38	94 759 359,38
013 Atténuation de charges (sauf icne)	550 000,00	-	550 000,00
70 Produits et taxes	2 023 500,00	150 000,00	2 173 500,00
73 Impôts et taxes	55 382 581,00	-	55 382 581,00
75 Autres produits de gestion	300 000,00	-	300 000,00
RECETTES DE GESTION DE GESTION COURANTE	75 086 990,00	393 640,81	75 480 630,81
76 Produits financiers	363 860,00	-	363 860,00
77 Produits exceptionnels	50 000,00	941 293,95	991 293,95
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	75 500 850,00	1 334 934,76	76 835 784,76
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 675 000,00	-	2 675 000,00
R 002 Résultat de fonctionnement n-1 reporté	-	15 248 574,62	15 248 574,62
Chapitre et Libellé	BP 2021	BS 2021	TOTAL BUDGET
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 516 793,00	14 393 393,76	51 910 186,76
20 Immobilisations incorporelles	468 630,00	147 218,19	615 848,19
204 Subventions d'équipement	111 690,00	-	111 690,00
21 Immobilisation corporelles	5 723 698,00	3 470 195,29	9 193 893,29
23 Immobilisations en cours	13 921 885,00	2 496 338,63	11 425 546,37
DEPENSES D'EQUIPEMENT	20 225 903,00	1 121 074,85	21 346 977,85
13 Subventions d'investissement-reversements	650 000,00	60 000,00	710 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	-	1 051 100,00	1 051 100,00
16 Emprunts et dettes assimilées	9 769 000,00	1 500 000,00	11 269 000,00
26 Participation	-	-	-
27 Autres immobilisations financières	3 311 890,00	1 753 200,61	5 065 090,61
DEPENSES FINANCIERES	13 730 890,00	4 364 300,61	18 095 190,61
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	33 956 793,00	5 485 375,46	39 442 168,46
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 675 000,00	-	2 675 000,00
041 Opérations patrimoniales	885 000,00	-	885 000,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 560 000,00	-	3 560 000,00
D001 Solde d'investissement n-1 reporté	-	8 908 018,30	8 908 018,30
RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 516 793,00	14 393 393,76	51 910 186,76
13 Subventions d'investissement	10 998 671,00	4 369 033,84	6 629 637,16
16 Emprunts et dettes assimilées	13 177 093,00	3 274 128,00	9 902 965,00
RECETTES D'EQUIPEMENT	24 175 764,00	7 643 161,84	16 532 602,16
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	1 500 000,00	-	1 500 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	-	6 204 782,46	6 204 782,46
27 Autres immobilisations financières	2 568 750,00	1 500 000,00	4 068 750,00
165 dépôts et cautionnement reçu	-	-	-
RECETTES FINANCIERES	4 068 750,00	7 704 782,46	11 773 532,46
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	28 244 514,00	61 620,62	28 306 134,62
021 Virement de la section de fonct.	3 571 823,00	14 331 773,14	17 903 596,14
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 815 456,00	-	4 815 456,00
041 Opérations patrimoniales	885 000,00	-	885 000,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 272 279,00	14 331 773,14	23 604 052,14
R001 Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le

25 NOV. 2021

Le Maire



Joé BEDIER